

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 379 Vœu relatif à la place du piéton et de la personne à mobilité réduite dans l'espace public.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'avec une part modale d'environ 60% la marche à pied est de loin le principal moyen de déplacement dans Paris ;

Considérant qu'en dépit de cette part majoritaire dans les déplacements, l'espace public réserve encore globalement une part insuffisante aux circulations piétonnes par rapport aux circulations automobiles, alors même que la Ville de Paris encourage le développement de toutes les mobilités douces et actives parce qu'elles sont bonnes pour la santé, bonnes pour la qualité de l'air, bonnes pour le climat, et même bonnes pour le pouvoir d'achat ;

Considérant que l'espace public réservé aux piétons et aux personnes à mobilité réduite est de plus en plus utilisé, certes de manière licite, par d'autres modes de déplacements plus rapides (patins et planches à roulettes, trottinettes, gyropodes), créant un sentiment d'inconfort et de danger notamment auprès des piétons seniors ;

Considérant que les piétons sont les premières victimes des accidents de la circulation à Paris avec 46% des tués et 34% des blessés graves en 2012 ; qu'ils sont également les blessés les plus fragiles avec une part de 11,7% des blessés qui fait l'objet d'une hospitalisation de plus de 24 heures ; et que les seniors sont à cet égard une population particulièrement fragile ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens ont montré, en votant massivement pour le projet « Paris aux Piétons » du budget participatif 2015, qu'ils considéraient comme une priorité le rééquilibrage de l'espace public au profit des piétons et des personnes en situation de handicap ;

Considérant que cette priorité a été réaffirmée dans le 11^{ème} arrondissement, d'une part par les votes des projets de la rue de Charonne et de la rue de la Folie Méricourt au budget participatif 2015, et d'autre part par le vœu sur le code de la rue voté à l'unanimité du Conseil de Quartier Nation Alexandre Dumas lors de la réunion plénière du 13 octobre dernier ;

Sur proposition de M^{me} Joëlle MOREL, M. David BELLIARD et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- dans le cadre d'un « Plan Piéton », la Ville engage dès 2016 l'amélioration de la sécurité et du confort des traversées piétonnes, en ciblant les sites les plus accidentogènes pour les piétons,
- ce projet soit également l'occasion de réaffirmer et de renforcer le statut prioritaire du piéton dans l'espace public parisien, en intégrant la problématique posée par les nouveaux moyens de déplacement individuels (patins et planches à roulettes, trottinettes, gyropodes),
- à cette fin, en s'appuyant notamment sur les travaux déjà engagés dans le 11^{ème}, la Ville conçoive une démarche pédagogique de code de la rue visant à sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux règles d'usage et de partage de l'espace public, pour un meilleur respect mutuel et une cohabitation apaisée des différents usagers.